



## COMPTE RENDU DU CSA DÉPARTEMENTAL 29/06/23

### **Avis de l'intersyndicale académique au CSA SD du 29 juin 2023 : Recrutement des candidat-es du CRPE 2023 inscrit-es sur les listes complémentaires des concours externe et 3<sup>e</sup> voie**

*L'intersyndicale académique 1<sup>er</sup> degré, représentée ici par la FSU-SNUipp 19 le SE-UNSA 19, le SGEN-CFDT 19 et le SNUDI-FO 19 demande à ce que les candidat-es du CRPE 2023 inscrit-es sur les listes complémentaires des concours externe et 3<sup>e</sup> voie soient, dès à présent, toutes et tous appelé-es pour intégrer le dispositif prévu pour les stagiaires à la rentrée 2023 et intégrer, de ce fait, la formation initiale. Ces recrutements doivent être réalisés avant que le Rectorat et les DSDEN fassent appel à des personnels contractuels enseignants.*

*Il serait inconcevable, pour toute la communauté éducative, que le Rectorat et les DSDEN procèdent à des recrutements de contractuel-les enseignant-es alors que des personnes restent disponibles sur la liste complémentaire.*

*Le Service Public d'Éducation doit être assuré par des personnels formés, sous statut.*

*Par ailleurs, il nous semble également indispensable de tout mettre en œuvre afin que les listes complémentaires puissent être augmentées autant que de besoin.*

### MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2023 :

#### **Ecoles passant à 4 jours à la rentrée 2023 :**

Bugeat, Davignac, RPI Perpezac le Noir/Estivaux, Rilhac Xaintrie, St Clément, RPI St Martin Sepert/St Pardoux Corbier/St Ybard

#### **Ecoles ayant demandé une modification des horaires à la rentrée 2023 (en lien avec transports ou cantine) :**

Albussac, Laguenne Sur Avalouze, Queyssac les Vignes, Treignac (banalisation du vendredi après-midi pour le périscolaire à Treignac)

#### **Ecoles renouvelant leur demande de dérogation 4 jours à la rentrée 2023 :**

Beaulieu sur Dordogne, Brignac la Plaine, Lagarde Marc la Tour, RPI Espagnac/St Martial de Gimel/St Paul, Seilhac

**La FSU demande au DASEN des précisions sur la situation d'Ussel :** la municipalité souhaitait passer à 4 jours pour des questions d'accueil périscolaire (temps organisé sur plusieurs sites à la même heure, aurait préféré une offre le mercredi sur un lieu unique) . Les conseils d'école se sont prononcés : 50% favorables au maintien, 50 % pour changement. Les conseils d'écoles ont été reconvoqués à la demande du DASEN pour dégager une majorité...et ont revoté pareil. La municipalité a voté pour le changement. Le DASEN a décidé d'en rester aux 4 jours et demi.

Vote : pour à l'unanimité

## AJUSTEMENTS CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2023 :

A l'issue des opérations de carte scolaire de janvier 2023, il restait 4 postes. Une dotation complémentaire de 3 postes provisoires a été actée lors du dernier CSA académique. Le DASEN souhaiterait mobiliser cette dotation pour le remplacement.

### BRIVE URBAIN

La FSU déplore que le dédoublement à 12 soit imposé en REP+, et que les équipes aient dû soumettre diverses répartitions pédagogiques, toutes refusées, **alors que les textes annoncent « doivent tendre vers 12 »**. Cela impacte les effectifs des classes des CE2 et CM. Un peu de souplesse permettrait de réduire un peu les effectifs de ces classes. Pire, dans les écoles avec ULIS, il a été demandé que la limite à 12 soit respectée « inclusion comprise ». Ce seuil imposé a des conséquences sur 3 écoles de Brive.

L'IA accepte la souplesse, il accepte que les classes dédoublées soient à 13, au-delà, il refusera les projets proposés.

La FSU a aussi abordé les questions de Brive Bouquet, Dampniat, où les effectifs sont chargés et où nous avons déjà posé une alerte lors de la carte scolaire de janvier. Le DASEN n'a pas relevé ces situations.

Le DASEN rappelle qu'il est en discussion avec la mairie de Brive pour rétablir un peu de mixité sociale en changeant la sectorisation pour les TPS. La FSU lui demande où cela en est, car la rentrée 2023 s'approche.

Réponse : c'est en cours...

### BRIVE RURAL

La FSU aborde les situations d'Allasac maternelle (effectifs chargés), St Pantaléon maternelle, Allasac élémentaire. Pour le DASEN, le secteur est en tension mais les seuils à 24 sont respectés.

### TULLE VEZERE

Perpezac le Noir : l'IEN dit que le ½ poste créé précédemment doit permettre la souplesse, cette année elle a demandé que le ½ poste serve à soutenir le cycle 2 en 2023-2024

La FSU avait demandé l'implantation d'une UPE2A (celle de Treignac étant saturée) et d'une ULIS école près de Tulle lors de la carte scolaire de janvier ; le DASEN avait demandé de faire le point sur les orientations des élèves avant de se prononcer.

Mme Lavergne explique une baisse d'effectifs en UIS sur le secteur Brive, sur la REP+ notamment. Elle insiste sur la nécessité de tenir compte des inclusions pour le dédoublement en REP+.

Sur Tulle, les deux ULIS seront certainement à 13 et 14 (pas encore clair car des enfants changent en fonction des familles d'accueil). Sur Uzerche effectifs à 12 ou 13. Sur Ussel, d'après l'IEN les effectifs des ULIS d'Ussel, Meymac et Egletons sont corrects et assez équilibrés

Une ULIS sera implantée sur Seilhac, 9 élèves y sont déjà affectés, du CP au CE2 (majoritairement enfants des communes limitrophes).

La FSU salue cette implantation qui était nécessaire au vu des demandes. De plus, une implantation en milieu rural permet aux parents de ce secteur d'y orienter plus facilement leurs enfants.

UPE2A : les directeurs de Brive avaient fait une demande d'ouverture d'une UPE2A sur Brive pour le premier degré. Le DASEN propose une UPE2A mobile sur Brive. Un accompagnement sera apporté aux équipes et à l'enseignant.e itinérant.e

La FSU rappelle que l'UPE2A de Treignac déborde aussi et qu'il est dommage que la question premier degré ne soit traitée que sur le bassin de Brive. Mme Lavergne rappelle que sur le secteur de Tulle, une enseignante EDEIS ayant la formation FLS sera à disposition de toutes les écoles de Tulle Dordogne et Tulle Vezere. Les autres postes n'ont pas trouvé preneurs au mouvement, des contacts sont en cours auprès des enseignants formés en FLS (une douzaine dans le département) mais le volontariat sera respecté ...

Le DASEN souhaiterait augmenter la formation en FLS sur l'ensemble du territoire pour avoir des relais partout. Compte tenu du nombre de dossiers MDPH, la DSDEN souhaiterait créer ½ poste d'enseignant référent.

## TULLE DORDOGNE :

**La FSU aborde la situation d'Altiliac** : 51 élèves pour 2 classes , limitation à 24 non respectée. Demande d'ouverture . Répartition très compliquée (GS/CM1/CM2 et CP/CE1/CE2, organisation des activités sportives impossible (les GS ne pouvant pas participer aux activités des CM, seront regroupés dans l'autre classe, portant l'effectif à 32 ! )

Le DASEN propose de positionner un TR sur l'école pour les journées concernées, selon un calendrier posé par l'équipe. Pour la FSU cela est insuffisant, seule une ouverture de poste permettra de fonctionner correctement.

Le DASEN réexaminera la situation à la rentrée en fonction des évolutions d'effectifs

**Tulle Turgot maternelle** : l'IEN dit que les chiffres annoncés en juin ne se concrétisent jamais sur Tulle. Il table sur 100-102 élèves au vu des années passées. M Sauvezie dit qu'aucune prévision ne s'avère stable sur Tulle, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

**Argentat élémentaire** : ce n'est pas un sujet pour le DASEN

## USSEL HAUTE CORRÈZE

**Meymac maternelle** : la FSU demande une ouverture pour compléter le ½ poste au vu des effectifs chargés. Le DASEN dit qu'il sera vigilant à la rentrée, « qu'il y a tension l'après-midi mais qu'on sait ce que les enfants font en maternelle les après-midi ... ». Les enseignant.es travaillant en maternelle apprécieront.

**Lapleau** : le DASEN regardera à la rentrée, mais ne souhaite pas revenir sur sa fermeture,

**Soursac** : à ce jour 20 élèves de la PS au CE2. Le maire envisage de garder les CM1, la DSDEN lui demande de reporter cette demande et réexaminera la situation au cours de l'année 2023-2024 pour la rentrée suivante. Nous serons vigilants.

**Bort les Orgues** : le plafonnement à 24 en GS induit une PS-MS à 30, ce qui condamne l'inscription des TPS. Compte tenu de la paupérisation du secteur, le DASEN propose d'ouvrir ½ poste à TP.

La FSU a aussi abordé les effectifs de l'élémentaire, l'IEN n'avait pas les chiffres en sa possession.

## Proposition d'ouvertures faite par le DASEN :

- UPE2A itinérante Brive
- ULIS Seilhac
- ½ poste Bort les Orgues maternelle
- ½ enseignant référent

Il restera 1 poste pour les besoins de rentrée (si besoin 2 en prenant sur un des 3 postes provisoires de TR)

Si nous saluons les ouvertures prononcées, cette dotation est très insuffisante et ne couvre pas les besoins des écoles que nous avons fait remonter.

Vote : abstention à l'unanimité des organisations syndicales

## QUESTIONS DIVERSES

### Nombre de collègues 1<sup>er</sup> degré inscrits au pacte :

318 collègues ont répondu à l'enquête (33 ne souhaitant pas s'y engager).

Les collègues ont demandé 592 missions. (sachant que la dotation est de 570 pour la Corrèze )

Répartition des collègues volontaires par circo : 28% Brive urbain, 21% Brive rural, 25% Tulle Dordogne, 7% Tulle Vezere, 20% Ussel

Répartition des candidatures par mission :

27% sur coordination projets innovants, 24% soutien renforcé dans le 1<sup>er</sup> degré, 18% stages de réussite, 13% heure de soutien en 6<sup>e</sup>, 11% appui aux élèves à besoins éducatifs particuliers, 8% devoirs faits

Le DASEN explique que « *d'ici vendredi, mais peut-être lundi suivant, une réponse sera adressée à l'ensemble des collègues ayant répondu pour leur dire que ces chiffres sont des chiffres de velléité et doivent passer dans un tamis de faisabilité* ».

A la rentrée, il y aura régulation, engagement avec lettre de mission signée par l'agent.

Pour le second degré, le pilotage est fait par les chefs d'établissement, la DSDEN ne peut communiquer les chiffres.

### **Listes complémentaires :**

5 listes complémentaires ont été recrutées en Corrèze, à temps plein.

**Bilan du remplacement :** le Secrétaire Général se satisfait d'un « taux d'efficacité à 93 % », revenant au taux de 2018. Pour la FSU, seul un document recensant les absences remplacées et non remplacées par jour (comme cela nous était fourni jusqu'en 2020) permet une analyse fine de la situation. Un chiffre flou ne permet aucune transparence.

### **Reconduction des contrats AESH :**

La FSU demande que la situation qu'ont vécue les AESH en septembre 2022 ne se reproduise pas, et qu'une information claire valant ordre de mission soit transmise à tous avant le 1<sup>er</sup> septembre, dans l'attente de la signature de leur contrat.

Le Secrétaire Général dit qu'une réunion a lieu demain au rectorat pour CDIisation dès 3ans d'ancienneté. Un arbitrage sera pris demain pour anticiper ces situations. Les nombreux contrats ne pourront pas être signés dans les délais. D'autre part des contrats ne vont pas être reconduits.

La FSU demande qu'un mail annonçant que si le contrat n'est pas rompu, il sera reconduit automatiquement et que ce mail vaut ordre de mission soit envoyé à tous les agents.

Nous avons rappelé les risques encourus en cas de blessure d'un agent ou d'un enfant sous sa responsabilité. Cela ne semble pas inquiéter le DASEN...